

## France

## Justice. Ouverture de la neuvième révision d'erreur judiciaire

Justice lundi 02 juillet 2012



Abderrahim el Jabri, présent lors de la lecture de la décision, a fondu en larmes.

AFP

 Recommander

0

 +1

0



**Une commission de la plus haute juridiction française a ouvert la voie à une révision de la condamnation en principe définitive de deux hommes à vingt ans de détention pour meurtre, décision qui devrait devenir la neuvième de l'histoire du pays.**

La commission de révision des condamnations pénales a décidé de transmettre à la Cour de cassation pour décision finale la demande d'Abderrahim el Jabri et Abdelkader Azzimani. Ces deux Marocains sont déclarés coupables depuis 2003 du meurtre d'un trafiquant de drogue, commis en décembre 1997 à Lunel dans l'Hérault.

### Coupables retrouvés

La Cour de cassation, siégeant exceptionnellement en « **Cour de révision** », prendra la décision définitive quant à un nouveau procès. Le dossier semble presque réglé, puisque les deux vrais coupables ont été retrouvés en 2010, ont reconnu les faits et l'ADN d'un d'entre eux a été isolé sur les pièces à conviction.

### Erreurs judiciaires

Les deux hommes avaient été condamnés en raison d'un témoignage contesté dès le départ et qui s'est révélé être mensonger. Abderrahim el

## En direct de nos rédactions

## A la Une

09:23 **Madagascar - Faits divers**  
Madagascar. Une religieuse originaire d'Ille-et-Vilaine tuée

## Bretagne

09:16 **Mali - Conflits, terrorisme**  
Otages au Mali. « Nous ne savons pas où [ils] se trouvent » affirme l'amiral Guillaud

## Basse Normandie

## Pays de la Loire

09:15 **Espagne - Social**  
Espagne. Plus de 5 millions de chômeurs en février

## Sport

09:14 **France - Météo**  
Météo. Alerte orange au vent en Haute-Garonne et dans le Tarn

09:14 **Egypte - Faits divers**  
Égypte. 4 morts, dont deux policiers, dans des violences à Port-Saïd

 1 / 3

[+ Toutes les infos](#)


Le journal papier

› Abonnement

› **Gérer mon abonnement**

Le journal numérique

Jabri, libéré en 2011, a purgé treize ans de détention et Abdelkader Azzimani, libre depuis 2009, onze ans.

Ils demeurent sous contrôle judiciaire le temps que l'affaire soit définitivement close. Le premier, seul présent à la lecture de la décision, a dit avoir fondu en larmes. « **J'y ai toujours cru. Mais quinze ans c'est long, c'est très long, surtout quand on est innocent. Ma première pensée va à mon père qui est mort il n'y a pas longtemps. Je n'ai pas pu le voir** », a-t-il déclaré aux journalistes.

Ce type de procédure de révision criminelle, dont les règles ont été assouplies en 1989, tend à devenir plus fréquent en France. Le cas récent le plus connu, sixième du genre, est celui de Patrick Dils, acquitté et libéré en 2002 après quinze ans de détention pour un double meurtre d'enfants.

[J'achète le journal numérique](#)

[S'inscrire à la newsletter](#)



› [Journal numérique](#)

› [Suppléments gratuits](#)

› [Offre pro](#)

› [Archives et articles](#)

› [L'Ouest-Éclair](#)

[Annonces](#)

› [Emploi et formation](#)